

A
**L'ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS, ENTREPRISES
ET ETABLISSEMENTS PUBLIQUES ET COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Objet : Portail e-convention

Réf : Notre lettre N° DS 343/2024 du 02/07/2024

En rappel de notre lettre citée en référence, nous vous informons que la SNTL a lancé depuis le 02/07/2024 un portail e-convention pour la digitalisation du processus des conventions vignettes et carte e-vignette.

Pour les clients qui n'ont toujours pas utilisé notre portail et qui disposent d'une clé de signature électronique, nous vous invitons à vous inscrire pour créer et signer vos futures conventions à travers notre portail digital via le lien <https://services.sntl.ma>

Ci-après les étapes à suivre :

1. Inscription sur le portail ;
2. Création des conventions vignettes et carte e-vignette ;
3. Signature électronique des conventions ;
4. Dépôt des justificatifs de règlement des conventions ;
5. Suivi des conventions.

En vous inscrivant sur notre portail, vous pourrez bénéficier des nombreux avantages qu'offre cette solution :

- Gain de temps : Un processus simplifié et 100 % en ligne sans déplacement à la SNTL
- Suivi en temps réel : Une gestion efficace avec le suivi de l'évolution de vos conventions à chaque étape.
- Sécurité renforcée : Vos documents sont conservés dans un espace sécurisé.
- Conformité légale : Vos démarches sont effectuées dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour vous faciliter l'adhésion à notre portail, nous vous invitons à utiliser nos guides d'utilisation disponible sur notre site web <https://sntl.ma/e-docs/services> dans la rubrique « NOS SOLUTIONS DIGITALES » ou en scannant le QR code ci-dessus.



Pour tout besoin d'assistance ou d'accompagnement sur l'utilisation du portail, merci de noter nos contacts suivants : **Email** : fleet@sntl.ma **Téléphone** : 05 37 28 93 00 5/7j de 08h30 à 16h00

Comptons sur votre collaboration pour la réussite de cette opération, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.



Directeur des Services
Btissam EL MIDAOUI